

COMMUNE DE SAINT SERVIN DU BOIS
Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 20 juin 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 20 juin 2014 à 8 h 45 en Mairie de Saint Servin du Bois.

ETAIENT PRESENTS : Jean-Marc HIPPOLYTE, Bernard BOUILLER, Philippe DESBROSSES, Arlette VOISIN, Anne Marie LALLEMENT, René PAULUS, Martine BOYER, Jean-Claude PIERRAT, Pascale FALLOURD, Nadine PALERMO, Franck LAFAY, Jean-Luc DRUOT, Evelyne REGNIAUD, Gilbert BROCHOT.

POUVOIRS : Christelle MALTAVERNE pouvoir Jean-Marc HIPPOLYTE, Marie-Yvonne DAKOWSKI pouvoir à Pascale FALLOURD, Catherine GRANDIN pouvoir à Anne Marie LALLEMENT, Mickael SERRIERE pouvoir à Philippe DESBROSSES, Jean-Claude DUFOUR pouvoir à Bernard BOUILLER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine BOYER.

ORDRE DU JOUR

- ⚡ Compte rendu de la dernière séance
- ⚡ Elections des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- ⚡ Travaux en cours
- ⚡ Questions diverses

La lecture du compte rendu de la séance du 12 juin 2014 ne faisant pas l'objet d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I - Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

En application des articles L.283 à L.290-1 du Code Electoral,

Après la Mise en place du bureau électoral,

Le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le Maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la Commune. Les délégués supplémentaires sont élus parmi les électeurs de la Commune.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L.284 à L.286 du Code électoral, le Conseil Municipal devait élire cinq délégués (ou délégués supplémentaires) et trois suppléants.

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée.

Résultat de l'élection :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	19
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrage exprimés	19

La liste Majorité Municipale est élue :

HIPPOLYTE Jean Marc

FALLOURD Pascale

DESBROSSES Philippe

BOYER Martine

BROCHOT Gilbert

VOISIN Arlette

LAFAY Franck

LALLEMENT Anne Marie

II - TRAVAUX EN COURS

René PAULUS fait le tour des travaux réalisés sur la Commune depuis le dernier Conseil Municipal.

III - QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h.



A collection of approximately 12 handwritten signatures in blue and black ink, scattered across the page. Some signatures are clearly legible, such as 'Paulus', 'Julie', 'Sator', and 'Julien'. Others are more stylized and difficult to decipher. The signatures are arranged in a loose, non-linear pattern.